

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur

D'UNE MAISON D'HABITATION
SISE A PONT-DE-VEYLE (AIN),
14, rue des Echets

MISE À PRIX : 20 000 €uros (vingt mille euros)
(outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

ADJUDICATION LE MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 à 14 HEURES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice, 32, Avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées.

Cette vente est poursuivie à la requête de la **BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMPTE**, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, immatriculée au R.C.S de DIJON (21) sous le numéro B 542 820 352, dont le siège social est situé 14 Boulevard de la Trémouille – BP 20810 – 21008 DIJON CEDEX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux et domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES, avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE

Sur la Commune de PONT DE VEYLE (01290), lieudit « Pont-de-Veyle » 14 rue des Echets :

Une maison d'habitation d'une superficie de 93,25 m² selon certificat BATIMEX en date du 16 juin 2022, comprenant :

- au rez-de-chaussée une cuisine/pièce à vivre, trois chambres, un WC, une buanderie, un cellier, une salle d'eau avec accès à un dressing,
- des combles dont l'accès se fait par

- une échelle à l'extérieur de la maison,
- un abri de voiture vétuste,
- terrain attenant,

Le tout cadastré : **Section A, n° 1165**, lieudit 14, rue des Echets, en nature de sol, d'une contenance de 2 a 76 ca, et **Section A, n° 1415**, lieudit 14 B, rue des Echets, en nature de pré, d'une contenance de 3 a 29 ca, soit une contenance totale de 6 a et 05 ca.

Bien actuellement occupée à titre gratuit – pas de bail -

Visite des lieux sur place par un commissaire de justice membre de la SARL CONTASSOT MALOIS CŒUR, commissaires de justice associés à VILLARS-LES-DOBES (01330), **le Jeudi 30 Novembre 2023 de 14 heures à 15 heures.**

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de la CARPA RHONE-ALPES, séquestre, d'un montant de 3 000,00 euros (consignation minimum obligatoire) On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain. Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (RG N° : 22/00040) et sur le site internet de la SCP REFFAY & ASSOCIES : www.reffay-avocats.com, rubrique vente aux enchères ainsi que sur les sites www.encheres-publiques.com et www.avoventes.fr